

INSCRIPTION ADMINISTRATIVE PAR APOWEB
2^{ème} année, redoublant

➤ Du jeudi 19 août au vendredi 15 septembre 2021

ATTENTION : en raison de la fermeture annuelle de l'IUT du Havre aucune inscription ne sera possible du 16 juillet 2021 15h00 au 19 août 2021 9h00

La CVEC
une démarche obligatoire à votre inscription
(sauf cas prévus d'exonération, voir site du CROUS)

La loi d'orientation et de réussite des étudiants a institué une **Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC)**. Pour plus de renseignements, consulter : <http://cvec.etudiant.gouv.fr/>

Cette contribution est « destinée à favoriser votre accueil et votre accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à votre intention »

Le montant de la CVEC est fixé à 92 €, et elle doit être acquittée auprès du CROUS : <https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole/>

Vous ne pourrez pas vous inscrire à l'IUT du Havre sans cette attestation

INSCRIPTION A L'IUT

Vous êtes déjà étudiant à l'IUT du Havre (DUT) vous devrez vous réinscrire via votre ENT ou <https://reins.univ-lehavre.fr>

ATTENTION



Les étudiant.e.s ayant été admis.e.s pour une formation en **alternance** doivent impérativement réaliser leur inscription en deux phases :

1ère phase : inscription administrative dématérialisée par APOWEB qu'il s'agisse d'une première inscription ou d'une réinscription

2ème phase : demande dématérialisée de contrat de formation professionnelle à travers l'application Ypareo et suivre la procédure

<https://univ-lehavre.ymag.cloud/index/preinscription/>

A noter pour vous inscrire :

- Le paiement par Carte Bancaire est obligatoire avec une possibilité de paiement en 3 fois.
- Les pièces justificatives sont à transmettre au format numérique via l'application [<https://pjweb-primo.univ-lehavre.fr>]. Les formats attendus sont .jpg, .jpeg pour les images et .pdf pour les documents.
- Pour consulter votre "dossier" inscription : <https://primo-consult.univ-lehavre.fr>. L'accès à cette plateforme se réalise à l'aide du code étudiant qui vous a été attribué lors de votre inscription.
- Après réception, contrôle et validation des pièces transmises, votre inscription administrative sera validée.

Votre carte étudiante "papier" sera transmise à **votre secrétariat pédagogique**

En cas de difficulté veuillez contacter le service Formations de l'IUT par courriel à :

iut-scol@univ-lehavre.fr ou par téléphone aux : 02.32.74.46.04 ou 02.32.74.47.35 ou 02.32.74.47.79

Le service Formations de l'IUT sera fermé du vendredi 16 juillet 15h au lundi 23 août 2021 9h.